

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 19 décembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

09 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 9

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2022

**L'an deux mil vingt deux
Et le 19 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) Jean-Luc DAUTREMÉPUS, Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Florence BARRAUD RODET (Thoury).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Claire CAILLON a donné pouvoir à Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord), Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : -

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-125-2022

Objet : Approbation des tarifs applicables au SPANC à compter du 01/01/2023

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et des infrastructures, rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord a adopté le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif par délibération n° 041-102-2017 en date du 26 juin 2017.

Il rappelle également que ce règlement prévoit 3 typologies de contrôle :

- Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées ;
- Le contrôle dans le cadre des ventes immobilières ;
- Le contrôle dans le cadre du suivi du bon fonctionnement des installations.

Afin de pouvoir réaliser ces différentes prestations, la collectivité a confié ces missions de contrôle à un prestataire (VEOLIA à compter du 1^{er} janvier 2022 – auparavant SAUR) dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande.

Monsieur le Vice-président rappelle que le budget du SPANC est un service public Industriel et Commercial qui doit donc s'équilibrer par les recettes perçues auprès des usagers. Des coûts de gestion du service sont donc à ajouter au coût des prestations confiées.

Après avoir été présenté en commission thématique cohésion sociale et services à la population, ressources et développement économique réunie le mardi 5 décembre 2022, Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil communautaire d'appliquer pour l'année 2023 les tarifs suivants pour la facturation aux usagers :

TARIFS du SPANC à compter du 1 ^{er} janvier 2023	TARIFS TTC	TARIFS HT *
CONTRÔLE DE CONCEPTION- IMPLANTATION	196.00 €	178.18 €
CONTRÔLE DE REALISATION	215.00 €	195.45 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - VENTE	264.00 €	240.00 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - DIAG INITIAL	190.00 €	172.73 €
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT - 2EME CONTRÔLE	146.00 €	132.73 €
CONTRE-VISITE	146.00 €	132.73 €
DEPLACEMENT RDV NON HONORE	138.00 €	125.45 €
PRELEVEMENT ET ANALYSE D'EAU	269.00 €	244.55 €

**les tarifs HT sont soumis au taux de TVA en vigueur au moment de la prestation de contrôle.*

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ces tarifs seront appliqués à toute commande de prestations passée à compter du 1^{er} janvier 2023. Pour celles passées avant cette date, ce sont les tarifs de la délibération n°041-021-2022 du 07 mars 2022 qui s'appliqueront.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE les tarifs détaillés ci-dessus pour la facturation des usagers du SPANC à compter du 01 janvier 2023 ;**
- **PRECISE que les commandes de prestations passées avant le 31 décembre 2022 seront assujetties aux tarifs de la délibération 041-021-2022 du 07 mars 2022.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance


Danièle DEBOUT

Le Président :


Gilles CLEMENT

